

Association Lionel et les Autres Victimes de la Route
Présidente Coralie PAILHES
15 ruelle des jardiniers
81240 Lacabarède
<https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/justice>
coralie.pailhes@orange.fr
Té : 06 61 53 94 60

Madame, Monsieur,

Êtes-vous intéressé par le sujet EN FRANCE ON BRÛLE DES ORGANES HUMAINS ?

Un sujet que personne ne veut parler ! Un sujet qui touche tout le monde, beaucoup de victimes de la routes, d'attentats, de féminicides et autres....

Connaissez-vous peut-être le sujet important, « des autopsies judiciaires » ! Mais vos lecteurs, votre public qui vous suis régulièrement lors de votre émission, connaissent-ils la vérité ? Concernant les autopsies judiciaires ! Votre rôle de journaliste, n'est-il pas de les aviser !

Très peu de personne sont informées, beaucoup d'élus le son et ne souhaitent rien faire, le but de l'association Lionel et les Autres Victimes de la Route/Justice ; souhaite faire connaître la vérité.

Pourquoi EN FRANCE ON BRÛLE DES ORGANES HUMAINS ?

Ce sujet est difficile, il peut faire peur, mais les familles, le grand public, ne doivent-ils pas être informé ? Où avez-vous peur de parler de ce sujet ?

Après un accident, un suicide, un féminicide... Les autorités judiciaires peuvent ordonner une autopsie. Ces derniers enlèvent des organes ou morceaux d'organes pour les mettre dans des récipients qui resteront là jusqu'au procès. Après le procès, les organes sont détruits dans un crématorium. ET OUI EN FRANCE ON BRÛLE DES ORGANES HUMAINS. Première erreur, alors que la loi sur le code Pénal 230-28 mentionne que l'information doit être donnée aux familles, il n'est rien signalé aux familles, jamais. Elles ne se doutent de rien, et pensent retrouver les proches décédés entiers dans leur cercueil !

Autre article 16.1.1 du Code Civil les cendres sont jetées dans la poubelle, alors qu'une loi existe pour cela, elles sont considérées comme déchets anatomiques, sans que les familles soient informées de cela. Une nouvelle fois erreurs de la justice. Deuxième erreur.

Cette barbarie va à l'encontre de toutes les lois définies en France. Toutes les religions sont bafouées, les familles n'ont pas le droit de s'opposer à une autopsie. La loi, est-elle au-dessus des religions, des croyances et des coutumes, pour prélever et détruire les organes, sans que les familles soient informées ?

Pourquoi fait-on une autopsie ? Encore un droit pour les responsables des accidents, des homicides, des attentats, pour bien s'assurer que la personne est décédée par un chauffard, ou par un attentat comme à Nice ou au Bataclan, bien vérifier que les personnes décédées le sont à cause d'assassins de personnes malveillantes, la justice nous prend pour des imbéciles.

Cela concerne des milliers de personnes, de familles, qui ne sont pas informées de la HONTE DE LA FRANCE de ne pas respecter le corps humain. Il n'y a rien à voir avec le don d'organes, aucun rapport, alors que ses organes pourraient servir à sauver des vies.

Des élus pour faire plaisir ont fait une proposition de loi, qu'il place dans des « niches » celons leur vocabulaire et les sujets de toutes « les niches » sont traité deux fois par an environ. Pourtant, quand ils souhaitent faire voter une loi, cela est plus rapide ; pourquoi une "niche"?

Le projet de loi déposé par différents élus, Mr Brochand, Mr Ciotti, Mr Sol, ne sont pas assez complets. L'information doit se faire à la base, dès l'annonce aux familles. Expliquer pourquoi la personne décédée doit subir une autopsie ensuite, informée les familles que certains organes ont été mis sous scellés selon la demande de la justice. Mr Cabrolier a écrit une lettre ouverte à l'Assemblée Nationale, l'ancien Garde des Sceaux, n'y porte aucun intérêt.

Nous demandons l'information du prélèvement des organes et l'explication. Pourquoi il y a un (des) prélèvement(s). Restituer, les organes dans les conditions sanitaires à la famille, afin que le corps de leur défunt puisse reposer en paix. La douleur de perdre un proche, un enfant est un gouffre, mais de savoir que son enfant a été mutilé et des organes lui ont été volés par la justice, pour être ensuite brûlées, la douleur est encore plus grande.

Nous sommes à votre disposition pour des informations complémentaires. Souhaitez-vous en parler et comment ? Allez-vous mettre des politiques en face de ce problème.

Ce présent courrier est envoyé à toutes les chaînes et émissions télévisées.

Dans l'attente de votre réponse, je vous invite à aller sur le site <https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/justice/> en page d'accueil, les preuves.